



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**

de

**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : -

Abstentions :

Date Convocation : 19/08/2019

Délibéré par le Conseil Municipal

à Cubzac les Ponts, le : 27/08/2019

**Délibération n° 2019-67**

Le Mardi 27 août 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept août à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Gérard BAGNAUD en l'absence de M. le Maire, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le dix neuf du mois d'août deux mille dix neuf

**Présent(s) :** Gérard BAGAUD - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT – Maribel ROBERT SOARES – Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Alain TABONE procuration à Gérard BAGNAUD

Gilles THIBAUD procuration à Jean-Pierre PRAT

Josiane DESTOUESSE procuration à Jean-Roger THUILLIAS

**Absent(s) excusé(s) :** Alain TABONE – Gilles THIBAUD – Josiane DESTOUESSE

**Le secrétariat a été assuré par :** Corinne JEANDONNET

**DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE  
POUR LA RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DU PORT ET ANNEXES  
MAÎTRISE D'OEUVRE**

**Vu** le programme de restructuration du bâtiment du port et des annexes,

**Vu** la délibération n°2019-38 du 08 avril 2019 portant ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet de restructuration du bâtiment du port,

**Vu** le budget primitif 2019,

**Vu** le tableau d'analyse de la Commission d'appel d'offres du 08 août 2019,

**Vu** le rapport d'analyse de la Commission d'appel d'offres du 08 août 2019 annexé à la délibération,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint** rappelle que :

Le marché à procédure adaptée concernant la Maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration du bâtiment du port et des annexes a été lancé et publié le 10 mai 2019 en un lot unique sur divers supports de communication. La date limite de réception des offres était fixée au 12 juillet 2019 à 16h00. La commune a été destinataire de 15 candidatures / offres pour ce programme de restructuration.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08 août 2019 à 09h30 pour l'ouverture des plis et analyse l'ensemble des offres reçues (15) pour classer ces dernières selon les critères de la consultation suivants :

Critère		Pondération	Notation
N°	Désignation		
1	Valeur Technique	60%	Notation sur 60
2	Prix	40%	Notation sur 40

➤ **Critère « Valeur technique » :**

La valeur technique(T) sera appréciée au vu des informations transmises dans le cadre du mémoire technique et dans le document détaillant la composition de l'équipe fournis par le candidat avec le barème suivant :

- a) Méthodologie présentée : 20 points
- b) Moyens humains affectés à l'opération – Présentation équipe : 10 points
- c) Contrôle et hiérarchisation des tâches – démarche qualité : 10 points
- d) Personnalisation de l'offre et compléments de missions apportées : 20 points

Note sur 10 points	
0	Absence de réponse
2	Insuffisant
4	Passable
6	Bon
8	Très bon
10	Excellent

Note sur 20 points	
0	Absence de réponse
4	Insuffisant
8	Passable
12	Bon
16	Très bon
20	Excellent

➤ **Critère « Prix » :**

La note générale « P » sera évaluée selon la formule :

$$Note = 40 \times (\text{prix du candidat le moins élevé} / \text{prix du candidat})$$

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats s'il le juge utile.

Il peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

➤ **NOTE du candidat :**

L'offre la mieux disante sera l'offre obtenant la meilleure note totale en tenant compte des précisions données ci avant. Note = T+P.

En cas d'égalité de note, l'offre du candidat ayant obtenu la meilleure note concernant la valeur Prix sera retenue. Lors de l'examen des offres, sera retenue l'offre la plus avantageuse **appréciée en fonction des critères** énoncés.

Que lors de l'ouverture des plis, une offre a été jugée inappropriée par la Commission d'appel d'Offres car non conforme à l'objet même de la consultation. Cette dernière a donc été éliminée et n'est donc pas classée.

Qu'au regard des offres, le classement suivant a été déterminé :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	<b>SARL ZARUBA ARCHITECTES</b>
2	<b>LABEL ARCHITECTURES</b>
3	<b>SAS ESNARD &amp; SANZ ARCHITECTES ASSOCIES</b>
4	<b>AGENCE ARCHITECTURE MADAULE LESTIE</b>
5	<b>SARL C+M ARCHITECTES</b>
6	<b>ATELIER ZIP</b>
7	<b>SAS AJ ARCHITECTURE</b>
8	<b>DL ET ASSOCIES SARL D'ARCHITECTURE</b>
9	<b>MICHEL APARD EURL</b>
10	<b>FabriqA</b>
11	<b>50/01 STUDIO D'ARCHITECTURE</b>
12	<b>SARL BAUDRIMONT BENAIS ARCHITECTES ASSOCIES</b>
13	<b>EURL LUC MOURET ARCHITECTE</b>
14	<b>METROGRAM ARCHITECTURE</b>

Qu'au regard des différentes offres et de l'estimation faite, la mise en concurrence, la publicité et l'offre du candidat sont conformes aux attentes de la commune. Il est à noter que le candidat à également donné l'ensemble des pièces demandées pour candidater et proposer une offre. La commune peut donc retenir son offre.

Elle a retenu, après et, selon les critères de jugement des offres, comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, l'offre de l'Entreprise suivante :

- SARL Zaruba Architectes pour un montant de 50 000,00€ HT soit 60 000,00€ TTC

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres qui a identifié une entreprise comme la plus satisfaisante au regard des critères du marché et donc d'attribuer ce dernier conformément à la proposition citée ci-dessus.

**Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** le MAPA concernant la Maîtrise d'œuvre pour la restructuration du bâtiment du port et annexes conformément au descriptif donné, au Cabinet d'Architecte SARL Zaruba Architectes pour un montant de 50 000,00€ HT soit 60 000,00€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché public de Maîtrise d'œuvre,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019 à l'opération 32 – article 21318.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



**Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint délégué,**

**Gérard BAGNAUD**